



## **VILLE DE LAVAL**

### **Avis de publicité et de mise en concurrence pour l'occupation du domaine public d'emplacements réservés pour l'exercice d'une activité de restauration rapide en 2024**

Mise à disposition d'emplacements situés sur la Ville de Laval sur la période d'avril 2024 à décembre 2024

Date limite de candidature : 29 février 2024

#### **Dossier à renvoyer complété et signé :**

Par mail : [wilfrid.germain@laval.fr](mailto:wilfrid.germain@laval.fr)

Directement en Mairie : Direction Réglementation et Gestion du Domaine Public - Service Domaine Public et Réglementation - droits de place, 2 place du 11 novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex



### **Liste des emplacements :**

N° 1 Place Albert Jacquart, le midi.

N° 2 Avenue Pierre de Coubertin face à l'entrée du stade Francis Le Basser, les soirs de matchs de ligue 2 BKT 2023/2024.

N° 3 Passerelle de la gare, le midi et le soir.

N° 4 Chemin de l'Aillerie, les midis en période scolaire.

N° 5 Quai d'Avesnières, devant le square, les dimanches matins.

### **Droits d'occupation du domaine public :**

La facturation de la redevance s'effectuera trimestriellement, conformément à la délibération municipale du 29 mars 2007 portant les tarifs des autres droits d'occupation du domaine public pour la vente sur la voie publique par véhicule, par manifestation, par jour.

Il est à noter qu'à partir de janvier les coûts d'électricité seront revus en fonction de l'évolution de la tarification d'EDF.

### **Conditions générales de recevabilités :**

Les candidats doivent remettre un dossier complet comportant les documents suivants :

- Une copie recto verso de la carte de commerçant ou d'artisan ambulant en cours de validité.
- Un extrait K bis de moins de 3 mois.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires.
- Plusieurs photos du véhicule utilisé pour la vente.
- Une attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire.

Les candidats doivent, en leur qualité d'employeur de personnel, répondre à l'ensemble des prescriptions du Code du Travail et de la législation sociale et fiscale.

Les candidats s'engagent à être présents aux jours et heures précisés dans leur autorisation d'occupation du domaine public. Les absences non justifiées par un motif autre qu'un arrêt de travail seront facturées.

### **Modalités d'attribution :**

La Ville de Laval met en place une procédure sous forme d'appel à candidatures pour sélectionner et retenir les projets. Cette consultation s'appuie sur des critères de sélection afin de garantir un égal traitement des candidats potentiels.

### **Critères définis sur 100 points :**

- Propreté et esthétique du véhicule.	20 points
- Présentation de la carte des produits proposés et leurs tarifs.	15 points
- Mode de fabrication des plats.	10 points
- Traçabilité des produits et des fournisseurs (établir la liste des fournisseurs).	10 points
- Prévention, tri, valorisation des déchets (huiles usagées, bio-déchets, etc...).	10 points
- Autres mesures en faveur du développement durable.	15 points
- Autonomie en énergie, groupe électrogène insonorisé, économie des ressources naturelles (réduction de la consommation d'eau).	20 points

Tout manquement à ces dispositions et aux renseignements fournis dans le dossier de candidature pourra entraîner le retrait de l'autorisation d'occupation du domaine public, sans qu'aucun dédommagement de quelque nature que ce soit puisse être réclamé à la Ville de Laval.

### **Attribution des emplacements :**

Les candidatures seront étudiées par la commission paritaire des marchés.

Les membres de la commission valideront la conformité des dossiers sur la base des principes et critères présentés ci-dessus. Les dossiers incomplets ou ne satisfaisant pas les conditions d'admissibilité seront rejetés.

Les candidats doivent s'engager à répondre au cahier des charges.

Un arrêté d'occupation temporaire du domaine public sera pris pour formaliser l'occupation du domaine public.

## **Dossier de candidature :**

Renseignements et coordonnées du demandeur

Enseigne du commerce :

\_\_\_\_\_

Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse complète

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone portable \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle \_\_\_\_\_

Liste des documents à fournir obligatoirement

- Une copie recto verso de la carte de commerçant ou d'artisan ambulant en cours de validité.
- Un extrait K bis de moins de 3 mois.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires.
- Plusieurs photos du véhicule utilisé pour la vente.
- Une attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire.

Je soussigné(e)

M./Mme \_\_\_\_\_

- certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le dossier,
- certifie avoir pris connaissance des éléments constitutifs de l'appel à candidature et l'accepter dans son intégralité,
- m'engage à respecter les éléments constitutifs de l'appel à candidature,
- et assure en avoir reçu un exemplaire à conserver par mes soins.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature – Cachet

***\*Dossier à compléter dans son intégralité - Fourniture obligatoire des documents demandés avec le dossier***